

**MAIRIE**  
**de**  
**CHAMPNETERY**  
**Haute-Vienne**  
**87400**

Tél. :0555560154  
Fax :0555565475

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2014**

*COMPTE RENDU SOMMAIRE (affiché en exécution de l'article L121-17 du Code des Communes)*

**- ACHAT DE MOBILIER POUR LA SALLE POLYVALENTE :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Communale des Travaux, lors de sa séance du 12/09/2014, en ce qui concerne le projet d'achat de mobilier (10 tables et 110 chaises) pour la Salle Polyvalente, a retenu les propositions suivantes les plus intéressantes pour la Commune :

- Sté Henri Julien : 10 tables pliantes(183x76) avec plateau en polyéthylène d'un montant total de 740,00€ HT ( 902,88€ TTC)
- Sté Comat et Valco : 110 chaises coque d'un montant total de 2 519,00€ HT ( 3 063,72€ TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE d'acheter :**
  - \*10 tables à la Sté Henri Julien, pour un montant de 740,00€ HT ( 902,88€ TTC)**
  - \*110 chaises à la Sté Comat et Valco, pour un montant total de 2 519,00€ HT ( 3 063,72€TTC)**
- **afin d'équiper la Salle Polyvalente ;**
- **AUTORISE M. le Maire à commander ce mobilier ;**
- **DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au B.P.2014-C/2184.**

**- REMPLACEMENT DES BLOCS DE SECURITE DE LA SALLE POLYVALENTE :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'ensemble des blocs de sécurité de la Salle Polyvalente doivent être remplacés.  
Des devis ont été demandés à deux entreprises.  
M. le Maire indique au Conseil qu'une seule entreprise a déposé une offre.  
Il présente l'offre déposées en Mairie le 15/09/2014 par l'Entreprise GA'ELEC: devis d'un montant total de 1 018,07€ HT (1 221,68€ TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE le devis, concernant le remplacement des blocs de sécurité défectueux de la Salle Polyvalente, de l'entreprise GA'ELEC, d'un montant total de 1 018,07€ HT (1 221,68€ TTC) ;**
- **AUTORISE M. le Maire à commander ces travaux ;**
- **DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au B.P.2014-C/2313.**

**- INSTALLATION D'UNE PERGOLA SUR LA TERRASSE SUD DE LA SALLE POLYVALENTE- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE HAUTE-VIENNE, DANS LE CADRE DES C.T.D. , POUR 2015- :**

Considérant qu'il serait nécessaire d'installer une pergola sur la terrasse sud de la Salle Polyvalente, afin d'une part d'occulter l'entrée du soleil dans la salle sur cette façade et d'autre part d'abriter la terrasse pour un meilleur usage de celle-ci, M. le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation de ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE l'estimation d'un montant de 18 900€ HT, tdlc qu'annexée à la présente délibération, concernant l'installation d'une pergola (structure aluminium et toile PVC amovible) sur la terrasse sud de la Salle Polyvalente ;**
- **DECIDE de solliciter l'aide financière du Conseil Général de la Haute-Vienne, dans le cadre des C.T.D., indispensable au financement de ce projet, sur la base de cette estimation ;**
- **DECIDE de programmer ces travaux dès 2015 ;**
- **DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au B.P. 2015.**

**- REMPLACEMENT D'UNE PARTIE DU GRILLAGE D'ENCEINTE DE LA COUR DE L'ECOLE PRIMAIRE- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE HAUTE-VIENNE, DANS LE CADRE DES C.T.D., POUR 2015- :**

Vu la nécessité de remplacer une partie du grillage d'enceinte de la Cour de l'Ecole Primaire qui est très abimé, M. le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE l'estimation d'un montant de 2 300 € HT, tdlc qu'annexée à la présente délibération, concernant le remplacement d'une partie du grillage d'enceinte de la cour de l'Ecole Primaire ;**
- **DECIDE de solliciter l'aide financière du Conseil Général de la Haute-Vienne, dans le cadre des C.T.D., nécessaire au financement de ce projet, sur la base de cette estimation ;**
- **DECIDE de programmer ces travaux dès 2015 ;**
- **DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au B.P.2015.**

**- SINISTRE DU 05 MAI 2014, CONCERNANT LE BRI D'UN REGARD D'EAUX PLUVIALES SUR TROTTOIR DE LA RD13a PAR UN CAMION DE LA STE TRANSVIGE :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE M. le Maire à commander, à l'Entreprise REMENIERAS, les travaux de remplacement du regard endommagé, conformément au devis, annexé à la présente délibération, d'un montant total de 420,42€ TTC, accepté par l'Assurance de la Sté de transport responsable des dégâts ;**
- **AUTORISE M. le Maire à encaisser le chèque d'indemnisation de la Sté d'assurances, d'un montant de 420,42€, sur le Compte 7788 du Budget Communal- B.P.2014-.**

**- SINISTRE DU 24 JUIN 2014 , CONCERNANT LE BRI DE LA VITRE DE LA PORTIERE GAUCHE DU TRACTEUR COMMUNAL :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE M. le Maire à encaisser le chèque d'indemnisation de la Sté SMACL assurances, d'un montant de 764,59€, sur le Compte 7788 du Budget Communal- B.P.2014-, pour remboursement total des frais de réparation de la portière du tracteur, suite au sinistre du 24/06/2014.**

**- SINISTRE DU 06 JUILLET 2014, CONCERNANT LE BRI D'UN VITRAIL DE L'EGLISE SUITE A UN ORAGE :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE M. le Maire à commander, à la Sté ATELIER DU VITRAIL, les travaux de restauration du vitrail endommagé, conformément au devis, annexé à la présente délibération, d'un montant total de 5 040,00€ TTC, accepté par la Sté SMACL assurances.  
Il est décidé de commander, en supplément, les travaux de protection de ce vitrail, proposés en option sur ce devis, pour un montant de 600€ TTC ;**
- **DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au B.P.2014-C/61522 ;**
  
- **AUTORISE M. le Maire à encaisser le chèque d'indemnisation de la Sté SMACL assurances, pour remboursement d'une partie des frais de restauration (100€ restant à la charge de la Commune sur le montant du devis sans l'option).**

**- PROLONGATION DU CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (C.A.E.) AYANT POUR OBJET L'ENTRETIEN DES TERRAINS, VOIES ET BÂTIMENTS COMMUNAUX, A COMPTER DU 18/11/2014 :**

M. le Maire précise au Conseil que le C.A.E. ayant pour but l'entretien des terrains, voies et bâtiments communaux serait à renouveler, avec l'accord de Pôle Emploi, à compter du 18/11/2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE, avec l'accord de Pôle Emploi qui sera demandé au préalable, de renouveler le C.A.E. ayant pour but d'assurer l'entretien des terrains, voies et bâtiments communaux, à compter du 18/11/2014 ( Nombre d'heures de travail = 30 heures hebdomadaires) pour une durée qui sera fixée par Pôle Emploi ;**
- **AUTORISE M. le Maire à signer convention et contrat relatifs à ce C.A.E. ;**
- **DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au B.P.2014 et le seront au B.P.2015.**

**- RENOUVELLEMENT , A COMPTER DU 18/11/2014, DE LA NOMINATION DU REMPLAÇANT DE L'ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE TITULAIRE INDISPONIBLE:**

M. le Maire rappelle au Conseil qu'un agent, Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe Titulaire à temps complet, a sollicité une mise en disponibilité à compter du 18/02/2014 et pour une durée de 3ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DONNE POUVOIR à M. le Maire pour prendre un arrêté de nomination, en qualité d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe-Non titulaire-, à temps complet, du remplaçant actuel de l'Agent Titulaire indisponible, du 18/11/2014 au 17/05/2014 ;**

- **DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au B.P.2014 et le seront sur le B.P.2015.**

**- TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE-REMISE EN ETAT DE PURGES - :**

M. le Maire présente au Conseil un devis de la SAUR (Sté chargée de l'entretien du réseau d'eau potable de la Commune par contrat d'affermage), concernant la remise en état de purges sur le réseau d'eau potable de la Commune, pour les villages de « Pelouneix », « Petit-Pelouneix », « Pierre-Brune » et « Le Châtaignier », d'un montant total de 2 918,34€ HT(soit 3 502,01€TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE le devis de la SAUR, concernant la remise en état de purges sur le réseau d'eau potable de la Commune, d'un montant total de 2 918,34€HT (soit 3 502,01€ TTC), tel qu'annexé à la présente délibération ;**
- **AUTORISE M. le Maire à commander ces travaux pour une réalisation avant la fin de l'année 2014 ;**
- **DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Annexe du Service de l'Eau Potable 2014-C/2315.**

**- ACHAT D'UN ONDULEUR POUR LE DEUXIEME ORDINATEUR DE LA MAIRIE :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE le devis de la Sté ADEC Informatique, concernant l'achat d'un onduleur, d'un montant de 169,99€ HT (soit 203,99€ TTC) ;**
- **AUTORISE M. le Maire à commander ce matériel ;**
- **DIT que les crédits sont inscrits au B.P.2014-**

Le 29 septembre 2014  
Le Maire,

Pierre LANGLADE